

1. Identification**Identificateur de produit****Identité du produit**

AI+Clear Dry (CHE-5005S)

Autres moyens d'identification;

AI+Clear Dry

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillé

Contrôle de l'ammoniac dans les maisons de volailles. Acidification de la litière de volaille et inhibition de la croissance des pathogènes. Liage du phosphore.

Restrictions d'utilisation :

Non disponible.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Nom de la société**

Chemtrade Logistics Inc. (Canada)

155 Gordon Baker Road Suite 300

Toronto, Ontario M2H 3N5

416-496-5856

Chemtrade Logistics Inc. (US)

90 East Halsey Road, Suite 200

Parsippany, NJ 07054

(800) 228- 8558

Secours**Téléphone No**

Numéro de Chemtrade en cas d'urgence : (866) 416-4404 (États-Unis et Canada)

CHEMTREC +1-800-424-9300

Pour une urgence chimique, un déversement, une fuite, un incendie, une exposition ou un accident, appeler CHEMTREC - jour et nuit

Service clientèle:

Pour des renseignements sur la FDS: (416) 496-5856
www.chemtradelogistics.com

2. Identification des dangers du produit

Cette FDS est alignée sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) et sur le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

Classification de la substance ou du mélange

| | |
|---|--|
| Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2A; H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Toxicité pour un organe cible unique, catégorie d'exposition unique 3; H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| Toxicité aquatique (chronique), catégorie 3; H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Éléments d'étiquetage**Attention**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

[Prévention] :

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P261 Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection, une protection des yeux, une protection du visage.

[Réponse] :

P304+340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un médecin en cas de malaise.

P337+313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

[Stockage] :

P403+233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

[Disposition] :

P501 Éliminer les contenus ou le conteneur conformément aux réglementations locales et nationales.

Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB/vPvM.

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

Ne contient PAS de composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS) selon la liste combinée PFASMASTER de l'EPA des États-Unis des produits chimiques PFAS.

3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens du Règlement sur les produits dangereux.

| Ingrédient/Désignations chimiques | Poids % | Classification | Remarques * |
|---|----------|---|-----------------------------|
| ALUMINIUM SULFATE TETRADECAHYDRATE Numéro CAS: 16828-12-9 Synonymes : Aucune information disponible | 80 - 100 | Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2; H319 Toxicité pour un organe cible unique, catégorie d'exposition unique 3; H335 Toxicité aquatique (chronique), catégorie 3; H412 | Pas de données disponibles. |

La concentration réelle ou la plage de concentration est retenue comme secret commercial.

*PBT/vPvB - substance PBT, vPvM ou vPvB.

Les textes complets des phrases sont présentés dans la section 16.

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact de composition sont retenus en tant que secret commercial au sens de la norme de communication des dangers de l'OSHA [29 CFR 1910.1200].

Section 4. Premiers secours

Description des premiers secours

Généralités En cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consultez un médecin. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Yeux Irriguer abondamment avec de l'eau propre pendant au moins 30 minutes, en tenant les paupières écartées et consulter un médecin. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.

Peau Enlevez les vêtements contaminés. Lavez soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utilisez un nettoyant pour la peau reconnu. Tremper la zone touchée

avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

Ingestion En cas d'ingestion, obtenez des soins médicaux immédiats. Restez au repos. Ne pas provoquer de vomissements.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Résumé Le contact avec les yeux provoque une irritation oculaire grave. Peut causer une irritation respiratoire.

Effets aigus sur la santé : la substance provoque une irritation oculaire grave. Peut causer une irritation respiratoire.

OEIL : Le contact provoque une irritation sévère avec des rougeurs et un gonflement de la conjonctive. (IMMÉDIAT)

PEAU : Peut causer une irritation de la peau.

INHALATION : Peut causer une irritation respiratoire.

INGESTION : L'ingestion peut causer des effets indésirables. (IMMÉDIAT)

Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial : En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical/consulter un médecin.

Voir la section 2 pour plus de détails.

Inhalation Peut irriter les voies respiratoires.

Yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets chroniques **Symptômes chroniques** : Pas disponible, aucun connu

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyen d'extinction recommandés: Pulvérisation d'eau, produit chimique sec, mousse, dioxyde de carbone.

Agents extincteurs inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau ou un gros jet d'eau. L'utilisation d'un gros jet d'eau peut propager le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, les produits de décomposition dangereux ne doivent pas être fabriqués.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.

Conseils aux pompiers

Comme pour tous les incendies, portez une pression positive, un appareil respiratoire autonome (APRA) avec une pièce complète et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Portez des APRA pendant le nettoyage immédiatement après l'incendie. Ne pas fumées.

Risque d'incendie: Non considéré comme inflammable, mais peut brûler à des températures élevées.
Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Instructions de lutte contre les feux: N'entrez pas dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire. Utilisez de l'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les contenants exposés. **Soyez prudent lorsque vous combattez un incendie chimique.**

Les réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

Autres informations: Ne pas laisser les eaux de ruissellement de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne touchez pas ou ne marchez pas à travers les matériaux déversés. Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Fournir une ventilation adéquate. Portez un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Mettez l'équipement de protection individuelle approprié. Voir la section 8. Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ne respirez pas de brume, de pulvérisation et de vapeurs.

Ne pas entrer dans les yeux, sur la peau, ou sur les vêtements. Utilisez l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Portez des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails).

Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Lavez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Retirez rapidement les vêtements souillés et lavez-les soigneusement avant de les réutiliser.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Éviter la libération dans l'environnement.

Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection personnelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

À son arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide d'un personnel qualifié dès que les conditions le permettent.

Aérer la zone.

Méthodes de nettoyage : Nettoyez immédiatement les déversements et éliminez les déchets en toute sécurité. Transférer les matières déversées dans un conteneur approprié pour les éliminer. Contactez les autorités compétentes après un déversement.

Pour l'isolation : Confiner tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Comme mesure de précaution immédiate, isoler la zone de déversement ou de fuite dans toutes les directions. Ventiler la zone.

Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.

Section 7. Manipulation et stockage**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipuler les conteneurs avec précaution pour éviter les dommages et les déversements.

Rangement sous clé.

Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ne respirez pas de brume, de pulvérisation et de vapeurs.

Ne pas entrer dans les yeux, sur la peau, ou sur les vêtements. Utilisez l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Portez des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails).

Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Lavez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Retirez rapidement les vêtements souillés et lavez-les soigneusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention] :

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Les contenants qui sont ouverts doivent être correctement remis en état et maintenus à la verticale pour éviter les fuites. Gardez le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir/conserver à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles.

Se conformer à la réglementation applicable.

Matières incompatibles : Métaux non à l'épreuve des acides (comme l'aluminium, le cuivre et le fer), bases, acier non allié, surfaces galvanisées.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage] :

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Contrôle de l'ammoniac dans les maisons de volailles. Acidification de la litière de volaille et inhibition de la croissance des pathogènes. Liage du phosphore.

Restrictions d'utilisation :

Non disponible.

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle
Paramètres de contrôle
Exposition

| N° CAS | Ingrédient | La source | Valeur |
|------------|------------------------------------|---------------------------|-----------------------|
| 16828-12-9 | ALUMINIUM SULFATE TETRADECAHYDRATE | ACGIH | Aucune limite établie |
| | | OSHA | Aucune limite établie |
| | | NIOSH | Aucune limite établie |
| | | Alberta | Aucune limite établie |
| | | Colombie-Britannique | Aucune limite établie |
| | | Manitoba | Aucune limite établie |
| | | Nouveau-Brunswick | Aucune limite établie |
| | | Terre-Neuve-et-Labrador | Aucune limite établie |
| | | Nouvelle-Écosse | Aucune limite établie |
| | | Territoires du Nord-Ouest | Aucune limite établie |
| | | Nunavut | Aucune limite établie |
| | | Ontario | Aucune limite établie |
| | | Île-du-Prince-Édouard | Aucune limite établie |
| | | Québec | Aucune limite établie |
| | | Saskatchewan | Aucune limite établie |
| | | Yukon | Aucune limite établie |

Les limites d'exposition aux poussières de nuisance sont: OSHA PEL: 15 mg/m³ (50 mppcf*) TWA, ACGIH 10 mg/m³.

Contrôles de l'exposition Respiratoire

Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère déficiente en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, portez une protection respiratoire approuvée.

Yeux

Lunettes de sécurité chimique

Peau

Eviter le contact avec la peau. Évitez le contact avec la peau. Portez des gants de protection. Portez des vêtements de protection appropriés.

Matériaux pour vêtements de protection: Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques.

Contrôles d'ingénierie

Contrôles de l'exposition Contrôles techniques appropriés : Des fontaines d'urgence pour les douches oculaires et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que toutes les réglementations nationales et locales sont respectées.

| | |
|------------------------------------|---|
| Autres pratiques de travail | Mettez l'équipement de protection individuelle approprié. Gants, vêtements de protection et lunettes de sécurité compatibles avec les produits chimiques. Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ne respirez pas de brume, de pulvérisation et de vapeurs. Ne pas entrer dans les yeux, sur la peau, ou sur les vêtements. Utilisez l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Portez des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails). Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. L'avez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon doux avant de manger, de boire ou de fumées et en quittant le travail. Retirez rapidement les vêtements souillés et lavez-les soigneusement avant de les réutiliser. |
|------------------------------------|---|

Voir la section 2 pour plus de détails.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|---|
| État physique | Solide cristallin |
| Couleur | Vert pâle à blanc |
| Odeur | pas d'odeur |
| Seuil olfactif | Aucune information disponible |
| Point de fusion / point de congélation (°C) | Aucune information disponible |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C) | Aucune information disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Nest pas applicable |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Limite inférieure d'explosivité : Aucune information disponible Limite supérieure d'explosivité: Aucune information disponible |
| Point d'éclair | Aucune information disponible |
| Température d'auto-inflammation (°C) | Aucune information disponible |
| Température de dégradation (°C) | Aucune information disponible |
| pH | 3.5 (@ 1%) |
| Viscosité (cSt) | Aucune information disponible |
| Solubilité dans l'eau | Complètement soluble dans l'eau. |
| Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow) | Aucune information disponible |
| Tension de vapeur (Pa) | Aucune information disponible |
| Densité | Aucune information disponible |
| Densité de vapeur | Aucune information disponible |

Vitesse d'évaporation (Ether =1)

Aucune information disponible

Particle Size

À travers un tamis de 4 mailles 100% À travers un tamis de 10 mailles 90% min.

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

Section 10. Stabilité et réactivité
Réactivité

Les réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage (voir rubrique 7).

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter

Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.

Matières incompatibles

Métaux non à l'épreuve des acides (comme l'aluminium, le cuivre et le fer), bases, acier non allié, surfaces galvanisées.

Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, les produits de décomposition dangereux ne doivent pas être fabriqués.

Section 11. Informations toxicologiques
Toxicité aiguë

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

| | Oral DL50, mg / kg | DL50 de la peau, mg / kg | Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures | Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures | Inhalation gaz CL50, ppm |
|---|-----------------------|-----------------------------|---|--|--------------------------------|
| Estimations de la toxicité aiguë du produit | NA | NA | NA | NA | NA |

| Ingrédient | Oral DL50, mg / kg | DL50 de la peau, mg / kg | Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures | Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures | Inhalation gaz CL50, ppm |
|---|----------------------------|-----------------------------|---|--|--------------------------------|
| ALUMINIUM SULFATE TETRADECAHYDRATE - (16828-12-9) | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles |

Données sur la cancérogénicité

| N° CAS | Ingrédient | La source | Valeur |
|---|---------------------------------------|--|-----------------------|
| 16828-12-9 | ALUMINIUM SULFATE TETRADECAHYDRATE | CIRC | No |
| | | ACGIH | Aucune limite établie |
| Classification | Catégorie | Description du danger | |
| Toxicité Aiguë - Orale | --- | Non applicable | |
| Toxicité Aiguë - Cutanée | --- | Non applicable | |
| Toxicité Aiguë - Inhalation | --- | Non applicable | |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | --- | Non applicable | |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | 2A | Provoque une sévère irritation des yeux. | |
| Sensibilisation respiratoire | --- | Non applicable | |
| Sensibilisation cutanée | --- | Non applicable | |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | --- | Non applicable | |
| Cancérogénicité | --- | Non applicable | |
| Toxicité pour la reproduction | --- | Non applicable | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique | --- | Non applicable | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique | 3 | Peut irriter les voies respiratoires. | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | --- | Non applicable | |
| Danger par aspiration | --- | Non applicable | |

Voies d'entrée possibles :

Inhalation, ingestion, contact et absorption cutanées.

Symptômes et effets, aigus et différés :

Le contact avec les yeux provoque une irritation oculaire grave. Peut causer une irritation respiratoire.

Effets aigus sur la santé : la substance provoque une irritation oculaire grave. Peut causer une irritation respiratoire.

ŒIL : Le contact provoque une irritation sévère avec des rougeurs et un gonflement de la conjonctive.

(IMMÉDIAT)

PEAU : Peut causer une irritation de la peau.**INHALATION** : Peut causer une irritation respiratoire.**INGESTION** : L'ingestion peut causer des effets indésirables. (IMMÉDIAT)**Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial** : En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical/consulter un médecin.**Yeux** Provoque une sévère irritation des yeux.**Effets chroniques** **Symptômes chroniques** : Pas disponible, aucun connu

Section 12. Informations écologiques

Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

Écotoxicité aquatique

| Ingrédient | 96 hr LC50 poisson, mg/l | 48 hr EC50 crustacés, mg/l | ErC50 algues, mg/l |
|---|-----------------------------|-------------------------------|----------------------------|
| ALUMINIUM SULFATE TETRADECAHYDRATE - (16828-12-9) | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles |

Persistante et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB/vPvM.

Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, fédérales, provinciales, territoriales et internationales.

Ecologie - Déchets : Évitez les rejets dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour le milieu aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des cours d'eau.

Informations Supplémentaires : Le contenant peut rester dangereux lorsqu'il est vide. Continuez à observer toutes les précautions.

Section 14. Informations relatives au transport

Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD.

| | TMD (transport terrestre national) | IMO / IMDG (transport maritime) | ICAO/IATA |
|--|---|---|---|
| Numéro ONU | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| Nom d'expédition des Nations unies | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| Classe(s) de danger pour le transport | Classe: Non applicable Sous-classe: Non applicable | Classe: Non applicable Sous-classe: Non applicable | Classe: Non applicable Sous-classe: Non applicable |
| Groupe d'emballage | Non applicable | Non applicable | Non applicable |

Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non;

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

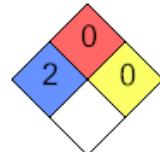
Aucune information disponible

Section 15. Informations réglementaires

| | |
|---|---|
| Résumé sur les réglementations | La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés. |
| Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis (TSCA): | Tous les ingrédients de ce produit sont énumérés dans la base de données du TSCA (Toxic Substance Control Act) ou alors ne sont pas requis d'être énumérés dans la base de données du TSCA. |

Classement NFPA

Santé (bleu) :2



Feu (rouge) :0

Réactivité (jaune) :0

Spécial (blanc) :--

Liste intérieure des substances (LIS) du Canada:

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Liste extérieure des substances (LES) :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Section 16. Autres informations**Date de révision** 11/03/2025**Numéro de fiche
signalétique** 5

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avertissement : Les informations présentées ici sont fournies à titre de guide à ceux qui manipulent ou utilisent ce produit. Des pratiques de travail sécuritaires doivent être utilisées lorsque vous travaillez avec des matériaux. Il est important que l'utilisateur final décide de la pertinence des procédures de sécurité utilisées lors de l'utilisation de ce produit.

Fin du document